

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 14

L'an deux mille dix-sept, et le 29 mai à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 22/05/2017,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, M. Guy SVELON, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, Mme Cécile DESCHAMPS.

Absents excusés : Mme Danielle ROUSSEAU (procuration à Mme Nadine DESCHAMPS), M. Pascal PLANCHANT (procuration à M. Stéphane AUGU).

Absent : Mme Isabelle JAVAUX

Un scrutin a eu lieu, Mme Nadine DESCHAMPS a été élue secrétaire à l'unanimité.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2017, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

**2017-5-1/ RESTAURATION DE LA LOGE DE VIGNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale a été retenu, et que la subvention de 14 981 euros sollicitée a été attribuée.  
Monsieur le Maire propose donc de retenir les devis des artisans ayant fait une proposition pour la restauration de la Loge de vigne :

- pour la maçonnerie, l'entreprise Étienne DUBRAY d'un montant de 18 473,37 euros H.T.,
- pour la charpente et la couverture, l'entreprise Benoît BABIN d'un montant de 5 518,68 euros H.T.,
- pour les menuiseries, l'entreprise Patrice PELLETIER d'un montant de 2 950,00 euros H.T.,
- pour la peinture, l'entreprise Vivien ARNAULT d'un montant de 436,58 euros H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir les devis des entreprises :
  - Étienne DUBRAY pour 18 473,37 euros H.T.,
  - Benoît BABIN pour 5 518,68 euros H.T.,
  - Patrice PELLETIER pour 2 950,00 euros H.T.,
  - Vivien ARNAULT pour 436,58 euros H.T.,
- de charger M. le Maire de les signer, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier,

- de nommer Monsieur Guy SVELON, Conseiller Municipal, en tant que référent sur ce projet afin de suivre les travaux.

### **2017-5-2/ DÉTERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE C		
Filière	Grades d'avancement	Ratio
Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

### **2017-5-3/ CRÉATION DE POSTES SUITE À L'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à la délibération de détermination du taux de promotion d'avancement de grade pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les postes suivants à compter du 29 mai 2017 :

- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein pour le secrétariat de la mairie,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 16,63/35<sup>e</sup> pour l'agence postale communale.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer les actes correspondants à cette décision.

#### **2017-5-4/ ACQUISITION D'UNE ÉPAREUSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition l'an passé du nouveau tracteur pour le service technique communal, et indique que comme prévu il est à présent nécessaire de remplacer l'épareuse (bras articulé qui fauche les bords de route et les talus). M. le Maire indique que cette dépense a été prévue au Budget Primitif, et présente trois devis reçus :

	Prix T.T.C.	puissance moteur	largeur de coupe
Garage MECA JCA	39 427.20 €	80 CV	5 mètres
CLOUÉ SA	33 000.00 €	60 CV	5,40 mètres
Garage MECA JCA	32 684.40 €	63 CV	5 mètres

Le Conseil Municipal, vu les besoins du service technique et les caractéristiques du matériel proposé, décide à l'unanimité de retenir le devis de CLOUÉ S.A. d'un montant de 33 000 euros T.T.C., et charge Monsieur le Maire de le signer.

#### **2017-5-5/ ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'au moins deux groupes seront présents pour la fête de la musique le 21 juin prochain. Afin de pouvoir les accueillir pour leur prestation musicale, il est nécessaire de faire appel à des techniciens pour la sonorisation et l'éclairage. M. le Maire présente les deux devis reçus :

- BBS pour un montant de 1 533,60 euros T.T.C.,
- AGT pour un montant de 1 550,40 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de BBS d'un montant de 1 533,60 euros T.T.C. pour la sonorisation et l'éclairage de la soirée de la fête de la musique. La prestation des groupes de musique, ainsi que les repas des techniciens et musiciens seront également pris en charge par la commune.

#### **2017-5-6/ RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE SAINTE ANNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux se terminent sur la rue Sainte Anne. Il était convenu à la fin des travaux de refaire les portions de trottoirs endommagés par les travaux en émulsion (couche liquide recouverte de gravillons), avec une participation financière du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (S.I.E.I.L.).

Monsieur Stéphane AUGU propose la possibilité de refaire les trottoirs en enrobé qui seront ainsi plus résistants et présenteront l'avantage d'être plus facile à entretenir, et présente les devis reçus de :

- Eiffage Energie avec de l'émulsion pour 9 457,32 euros T.T.C.,
- Eiffage Energie avec de l'enrobé pour 18 148,46 euros T.T.C.,
- Colas avec de l'enrobé pour 24 743,86 euros T.T.C.,
- T.P.P.L. avec de l'enrobé pour 19 142,16 euros T.T.C.,

Monsieur AUGU précise que le devis présenté par Eiffage Energie en enrobé présente une erreur dans l'estimation de la matière à mettre en place. Un

correctif a été demandé à l'entreprise, mais cette modification pourrait quasiment doubler le montant du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les portions de trottoirs endommagés par les travaux d'enfouissement rue Sainte Anne en enrobé, et retient le devis de l'entreprise T.P.P.L. d'un montant de 19 142,16 euros T.T.C. sous réserve qu' Eiffage Energie maintienne son tarif malgré l'erreur constatée.

#### **2017-5-7/ TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Stéphane AUGU qui présente les travaux de voirie chiffrés par l'entreprise T.P.P.L. retenue au niveau intercommunal pour un groupement de commande :

- pour l'aménagement du carrefour de la rue du Château et du chemin du Chêne mulot en recréant un profil de route qui facilite l'accès, notamment pour les poids lourds. Deux options sont possibles :
  - recharger du côté de la rue du château pour un montant de travaux de 12 652,20 euros T.T.C.,
  - décaisser sur le chemin du Chêne mulot pour un montant de travaux de 15 889,20 euros T.T.C.
- pour l'aménagement de la placette rue des Coutures, trois solutions sont envisagées :
  - création d'une voie de canalisation pour un montant de travaux de 7 877,28 euros T.T.C.,
  - création d'un rond-point de 13,50 ml de diamètre pour un montant de travaux de 20 119,14 euros T.T.C.,
  - création d'un rond-point carré de 13,50 ml pour un montant de travaux de 5 078,16 euros T.T.C.,
- pour la création de bordures en limite de la rue Frapesle pour un montant de travaux de 1 630,20 euros T.T.C., il est précisé que le propriétaire des parcelles bordant la zone a proposé de prendre en charge la moitié des frais liés à ses travaux,
- pour la réfection de la route menant au lieu-dit Salvert, sur près de 2 km, pour un montant de travaux de 9 600,00 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis suivants :

- pour l'aménagement du carrefour de la rue du Château et du chemin du Chêne mulot en rechargeant la route pour modifier son profil pour un montant de 12 652,20 euros T.T.C.,
- pour la création de bordures en limite de la rue Frapesle pour un montant de travaux de 1 630,20 euros T.T.C. La proposition du propriétaire des parcelles bordant la zone des travaux prévus, de participer à hauteur de 50% du coût des travaux est accepté.
- pour la réfection de la route menant au lieu-dit Salvert, pour un montant de travaux de 9 600,00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision sur les devis proposés pour l'aménagement de la placette rue des Coutures, afin d'organiser au préalable une concertation avec les habitants en leur proposant les différentes solutions envisagées.

#### **2017-5-8/ AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CALDER**

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'aménagement de la Place Calder.

De plus, des problèmes de visibilité sont abordés, notamment pour sortir de la Place si un véhicule de grande taille est stationné sur la place de stationnement la plus à l'Est, le long de la Route Départemental 17.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer une place de stationnement réservée aux deux roues, sur la place de stationnement la plus à l'Est, le long de la Route Départemental 17, afin d'améliorer la visibilité de la sortie de la Place Calder en y installant une signalisation verticale et horizontale.

Il est décidé également d'installer deux panneaux de signalisation sur les deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite de la Place Calder.

#### **2017-5-9/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de :

- 1 000 euros à l'association Saché Anim', à 10 voix pour et 4 abstentions,
- 400 euros à l'association des Pêcheurs de Maurux, à l'unanimité.

#### **2017-5-10/ DEMANDE DE PRÊT POUR LA SALLE DU FOYER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu d'une nouvelle habitante en création d'entreprise, une demande de prêt pour la salle du foyer pour l'organisation d'ateliers de couture créative trois demi-journées par semaine à partir du mois de septembre 2017.

M. le Maire rappelle que le tarif de location fixé pour cette salle est de 15 euros la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer pour l'organisation de ces ateliers de couture créative un tarif spécifique de 30 euros par semaine.

#### **2017-5-11/ UTILISATION DU CIRCUIT DE LA CHÂTAIGNERAIE**

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal le 24 avril dernier sur l'utilisation du Circuit de la Châtaigneraie pour l'organisation d'évènementiel automobile.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la limitation du nombre de roulage impliquerait une ouverture à la concurrence ou la mise en place d'une délégation de service public.

Toutefois, il est possible d'établir une annexe à la convention établit en 2013 afin de limiter le nombre de roulage autorisé dans l'année, ainsi que les horaires d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'établissement d'une annexe à la convention d'autorisation des essais automobiles du circuit de la Châtaigneraie datant de 2013 en limitant à 20 le nombre de roulages autorisé dans l'année, les horaires d'utilisation de 10h à 12h et de 14h à 16h30 les jours ouvrés, et en modifiant le tarif de location à 50 euros par jour et par véhicule.

### **2017-5-12/ ACQUISITION GROUPEE DE POULES POUR LES HABITANTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de proposer aux habitants de la commune une commande groupée de poules dans le cadre d'une démarche écologique et économique au tarif de 10 euros les deux poules. M. le Maire précise que plus de 60 foyers ont répondu favorablement à ce projet pour un total de plus de 150 poules, en limitant à 4 le nombre de poules par foyer.

Après renseignements auprès d'éleveurs du département, Monsieur le Maire suggère de retenir l'élevage « les Volailles de Nicolas » qui propose les poules au tarif de 8,50 euros l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquiescer les poules commandées par les habitants au tarif de 8,50 euros l'unité et de les céder aux habitants au tarif de 10 euros les deux poules par le biais de la régie de recettes pour l'encaissement de « produits divers ». Le Conseil Municipal décide de modifier la régie de recettes pour l'encaissement de « produits divers » créée par la délibération du 20 avril 2015 en ajoutant la possibilité d'encaisser les recettes dues à la vente des poules. Monsieur le Maire est chargé de signer les arrêtés correspondants à cette modification.

### **2017-5-13/ ÉVOLUTION DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE AU CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE FONCTION D'ÉLUS**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 qui modifie le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu les modifications passées et à venir de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus qui découle de ce décret,

Vu la délibération du 31 mars 2014 fixant les indemnités des élus communaux en se référant à l'indice terminal 1015,

Vu la délibération du 26 janvier 2015 qui modifie les indemnités des élus communaux,

Décide à l'unanimité de prendre acte de ces modifications indiciaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en adoptant le tableau récapitulatif des indemnités des élus suivant :

Fonction de l' élu	Indemnité allouée au taux maximal en % de l'indice terminal de la fonction publique
Maire	43 %
1 <sup>er</sup> Adjoint	15 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	15 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint	15 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	15 %
Conseiller municipal avec délégation	6 %

### **2017-5-14/ PRÊT DU STABILE-MOBILE CALDER**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de convention de prêt rédigée par le Conseil Départemental de l'Yonne pour le prêt du stable-mobile Calder pour l'exposition sur la commune de Vézelay.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer cette convention et tous documents afférents à ce dossier selon les conditions édictées par la délibération du 24 avril 2017.

L'exposition ayant été annoncée du 1<sup>er</sup> juillet au 15 novembre 2017, le Conseil Municipal accepte que l'œuvre soit démontée pour le transport à partir du 26 juin pour un retour au plus tard le 22 novembre 2017.

#### **2017-5-15/ PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MARPA**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère municipale, comme déléguée de la commune pour travailler sur les pistes de réflexion pour le projet d'établissement pour 2018-2022 de la MARPA d'Artannes sur Indre géré par le SIVOM de la Vallée du Lys.

#### **2017-5-16/ AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC : ANTENNE DE LA ROBINERAIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée en mai 2004 avec la société BOUYGUES TELECOM pour l'utilisation de l'antenne de La Robineraie. En juillet 2012, le Conseil municipal avait accepté la signature d'un avenant à la convention afin de transférer cette autorisation à la filiale « France pylônes services ».

Monsieur le Maire présente la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public présentée par FPS Towers qui officialise le transfert préalablement accepté, en reprenant notamment le montant de la redevance annuelle qui sera versé à la commune, soit 2 271,33 euros net, indexé sur l'indice du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public présenté par FPS Towers et charge Monsieur le Maire de la signer.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h15, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 19 juin 2017 à 20h.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 29 mai 2017

M. SAVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	Absente excusée
Mme JAVAUX Isabelle	Absent
M. PLANCHANT Pascal	Absent excusé
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	